

*Affaires extérieures et défense nationale***AFFAIRES COURANTES***[Traduction]***AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE****AUTORISATION AU COMITÉ D'Étudier LA PARTICIPATION DU
CANADA AUX ACTIVITÉS DE MAINTIEN DE LA PAIX
INTERNATIONALE****M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis):** Voici la motion:

Que le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit autorisé à étudier tous les aspects de la participation du Canada aux activités actuelles et prévues de maintien de la paix internationale, et fasse rapport à la Chambre au plus tard le 15 mai 1984.

M. Nielsen: Il n'y a pas de problème pour cette motion, monsieur le Président. On la propose maintenant pour pouvoir mettre en branle le mécanisme en prévision des travaux du

comité permanent. Le représentant du gouvernement proposera sans aucun doute une motion analogue quand nous reviendrons après la prorogation. Nous devons alors en étudier la forme et voir ce que nous en ferons.

M. Young: Monsieur le Président, nous sommes d'accord également. Cela concorde avec les entretiens qu'ont eu, si je ne m'abuse, les leaders parlementaires.

M. le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

Comme il est 19 h 06, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 19 h 06, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)